

ANNEXE 3

**TRANSPORT SCOLAIRE :
DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ POUR RAISONS MÉDICALES**

IMPORTANT : Lire au verso les instructions ainsi que l'extrait tiré de la politique avant de remplir le formulaire.

Année scolaire : _____ - _____

SECTION A	
École : _____	No de fiche : _____
Nom et prénom de l'élève : _____	Éducation préscolaire <input type="checkbox"/>
Adresse de l'élève : _____ <small>Numéro Rue Appartement</small>	Primaire <input type="checkbox"/>
	Secondaire <input type="checkbox"/>
_____ Ville Province Code postal	
Exemption médicale pour le cours d'éducation physique Oui : <input type="checkbox"/> Non : <input type="checkbox"/>	

SECTION B
Par la présente, j'autorise le médecin à fournir les informations médicales motivant la demande de transport de mon enfant au service du transport scolaire.
Signature des parents ou tuteurs/tutrices : _____ Date (année, mois, jour) _____ / _____ / _____
* Tout examen médical est à la charge des parents ou tuteurs/tutrices et la Commission scolaire ne défraie aucune dépense aux fins de la présente.

SECTION C (à remplir par un médecin)
Afin de vérifier si l'élève dont le nom apparaît ci-haut présente bien une des limitations suivantes, veuillez en indiquer la nature :
<input type="checkbox"/> Déficience sensorielle <input type="checkbox"/> Déficience physique à caractère non permanent
<input type="checkbox"/> Déficience physique à caractère permanent Période estimée : Du _____
<input type="checkbox"/> Asthme <input type="checkbox"/> léger <input type="checkbox"/> moyen <input type="checkbox"/> sévère Au _____
Veuillez justifier la nécessité d'un service de transport pour cet élève : _____ _____
Signature du médecin : _____ No de licence : _____ Date _____ / _____ / _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ <small>Numéro Rue Appartement Ville Code postal</small>

SECTION D (réservé au service du transport scolaire)
Distance entre la résidence et l'école : _____
Demande de transport : ACCEPTÉE <input type="checkbox"/> Entrée en vigueur : _____ / _____ / _____
No. Parcours _____ Point d'embarquement : _____
REFUSÉE <input type="checkbox"/> Motif : _____ _____

Ce formulaire demeure confidentiel et est utilisé aux seules fins pour lesquelles il est destiné.

Retourner le formulaire à l'école

- Après analyse de la demande, le service du transport scolaire peut organiser un service de transport pour ces élèves, la demande ne constituant pas une obligation de service.

Le service du transport scolaire se réserve un délai de 5 jours ouvrables pour répondre aux demandes. Les demandes transmises durant les mois d'août et de septembre pourraient recevoir une réponse dans les 15 jours ouvrables.

Instructions à respecter

SECTION A Coordonnées de l'élève

SECTION B Cette section doit être signée par un des parents ou par le tuteur qui doit, par la suite, soumettre le formulaire au médecin traitant.

SECTION C Cette section doit être remplie et signée par le médecin traitant.

Le formulaire doit être retourné à l'école.

SECTION D La direction de l'école achemine le formulaire dûment rempli au service du transport scolaire pour fins d'analyse.

Extrait tiré de la Politique relative au transport des élèves pour l'entrée et la sortie quotidienne des classes

7. DROIT AU TRANSPORT

7.1 Élèves admissibles

Le droit au transport gratuit pour l'entrée et la sortie quotidiennes des classes est accordé à l'élève de l'éducation préscolaire, du primaire ou du secondaire fréquentant son école de territoire, une école de destination désignée par la commission scolaire¹, ou encore une école offrant des services spécialisés ou une école offrant des programmes particuliers régionalisés qui répond à une des conditions suivantes :

7.1.1 La distance entre sa résidence (adresse principale) et son école² est:

- en règle générale de plus de 0,8 km pour l'élève du préscolaire;
- en règle générale de plus de 1,6 km pour l'élève du primaire;
- en règle générale de plus de 2,0 km pour l'élève du secondaire.

Les distances sont déterminées d'après la base géographique utilisée par le logiciel de gestion du service du transport et mesurées de la résidence jusqu'à l'entrée la plus proche de l'établissement en suivant les chemins publics. Lorsque reconnu par la commission scolaire, un passage piéton ou une piste cyclable est considéré pour le calcul de la distance entre la résidence de l'élève et l'établissement qu'il fréquente.

7.1.4 Dans certains cas particuliers, pour des raisons de santé, le transport scolaire peut être offert aux élèves qui demeurent à l'intérieur des limites précisées à l'article 7.1.1.

Pour ce faire, les parents ou tuteurs/tutrices doivent :

- se procurer le formulaire identifié « Demande d'admissibilité pour raisons médicales³ » auprès de l'école, le faire remplir par leur médecin et le retourner au service du transport scolaire aux fins d'analyse;
- tous frais médicaux reliés à la demande sont à la charge des parents ou tuteurs/tutrices et la commission scolaire ne défraie aucune dépense aux fins de la présente;
- à moins que le certificat médical n'indique explicitement qu'il s'agit d'une condition permanente, les demandes sont considérées comme annuelles et le service de transport cesse au terme de la période indiquée sur le certificat médical. Les demandes doivent donc être renouvelées chaque année selon la procédure précisée précédemment.

La commission scolaire n'organise aucun transport spécial pour un élève atteint d'un handicap physique temporaire comme une jambe ou un bras cassée⁴.

Le service du transport scolaire se réserve un délai de 5 jours ouvrables pour répondre aux demandes. Les demandes transmises durant les mois d'août et de septembre pourraient recevoir une réponse dans les 15 jours ouvrables.

¹ Ce qui exclut un choix d'école, voir l'article 8.0.

² Selon la définition précisée à l'article 6.5 de la présente politique.

³ Voir annexe 3.

⁴ Voir article 15.5.